

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2019

PLFSS POUR 2020 - (N° 2296)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1705

présenté par
M. Véran

ARTICLE 34

1° À l'alinéa 5, après le mot :

« effet »,

insérer le mot :

« ils ».

2° En conséquence, compléter cet alinéa par les mots :

« les titulaires d'autorisation de mise sur le marché et les entreprises pharmaceutiques exploitant des médicaments ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.